

## «Travailler plus» ou le retour de la guerre sociale

PAR ROMARIC GODIN  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 13 MAI 2020

À peine le confinement est-il levé, progressivement, que les élites économiques lancent déjà l'offensive contre les 35 heures, leur vieille obsession. Mais cette demande est moins fondée sur le plan économique que dans l'optique d'une attaque généralisée à venir contre le monde du travail.

Les 35 heures sont déjà dans le collimateur. Alors que le confinement est « *progressivement levé* », la cohorte d'instituts néolibéraux divers n'a pas tardé à lancer une vaste offensive contre la réduction du temps de travail. Après l'**Institut Montaigne** le jeudi 7 mai, c'est l'**Ifrap**, un des fers de lance du néolibéralisme en France, qui, ce week-end, a fait la même proposition : lever les 35 heures pour permettre la « *reconstruction de l'économie* ». Immédiatement, sur France Inter, le chef de file des députés Les Républicains (LR), Christian Jacob, y est allé de son couplet sur le « *carcan des 35 heures* ».

Les chaînes de télévision en continu et de nombreux autres médias ont rapidement emboîté le pas et n'ont cessé de poser cette fausse question : « *Faut-il travailler plus pour sauver l'économie ?* » Le ton avait été donné par le gouvernement lui-même, qui avait profité de l'état d'urgence sanitaire pour rallonger la durée maximale du temps de travail de 48 à 60 heures par semaine.



L'usine Flins de Renault. © Reuters

Comme d'habitude, cette offensive s'appuie sur une apparence de « bon sens » : pour que l'économie reparte, il faut produire plus, et pour produire plus, il

faut travailler plus. Élémentaire. Et pourtant, tout dans ces propositions semble très largement à côté de la plaque.

Pour le saisir, il faut d'abord refaire le point sur la situation économique actuelle. Le confinement a empêché physiquement une grande partie de la consommation et de la production. L'État a assuré le maintien d'une large part des revenus perdus, mais l'hypothèse d'une reprise rapide n'est plus envisagée désormais, pour plusieurs raisons : la persistance de l'épidémie, qui contraint la consommation, les pertes de revenus induites par le chômage partiel et l'absence de chiffre d'affaires, l'incertitude radicale quant à l'avenir de cette épidémie et de l'emploi, qui paralyse les dépenses d'avenir.

L'impact en termes de PIB pour la France est encore largement incertain. Le gouvernement prévoit un recul de 8 % sur 2020, mais il y a fort à parier que le bilan sera encore plus négatif *in fine*.

Pour « relancer la machine » plus rapidement, nos instituts se concentrent classiquement sur l'offre productive. En permettant à chaque entreprise de faire travailler davantage – et gratuitement – les salariés, ils espèrent dynamiser la production à moindre coût et donc améliorer la rentabilité des entreprises, et partant leur capacité future à embaucher et à investir. Mais cette recette, qui ressort à chaque crise, ne prend guère en compte la situation réelle de l'économie française.

Certes, cette crise a la spécificité d'être une crise conjuguée de l'offre et de la demande. Mais la crise de l'offre n'est en aucun cas liée à une sous-capacité structurelle à produire, comme cela peut être le cas après une guerre où la structure productive a été dégradée et modifiée. Dans le cas actuel, la structure productive a été « congelée », il n'y a pas eu de destruction de capital physique, les usines, les bureaux et les magasins demeurent disponibles, et la production n'a été que modérément réorientée vers les besoins sanitaires. Cela signifie que lorsque la demande va repartir, l'offre pourra suivre.

Certes, il peut y avoir quelques retards, liés à la mise aux nouvelles normes des locaux ou à la perturbation des chaînes de valeur internationales, les

États déconfinant à des rythmes différents. Mais on voit mal comment l'augmentation du temps de travail pourrait répondre à ces difficultés temporaires.

En réalité, le vrai défi du moment va plutôt être de retrouver un niveau de dépenses proche de l'avant-crise (lequel était déjà peu satisfaisant). En effet, les ménages vont devoir faire face au risque du chômage et encaisser les pertes de revenus du confinement. Ils vont devoir également prendre en compte le risque sanitaire et la menace d'un reconfinement. Dans ces conditions, l'heure ne saurait être à la consommation mais bien plutôt au maintien d'une certaine épargne de précaution. Dès lors, l'offre risque moins d'être confrontée à une sous-capacité, qui supposerait effectivement de travailler davantage pour augmenter la production, qu'à une surcapacité face à une demande prudente.

Dans ce cas, alors, la levée des 35 heures peut être la pire idée qui soit. En effet, le risque principal portant sur l'emploi est bien que les entreprises ajustent leur offre sur ce niveau faible de dépenses et, partant, licencient massivement. Or, précisément, le rallongement du temps de travail facilitera encore ce mouvement. Il sera possible de réduire les emplois encore plus fortement en faisant porter une charge de travail supplémentaire à ceux qui restent. L'impact sur l'emploi de telles mesures serait dramatique et contribuerait à déprimer encore la demande, directement par l'augmentation du chômage et indirectement par la crainte de ce dernier.

Dans ce cas, l'augmentation du temps de travail ne contribuerait pas à augmenter la production, bien au contraire. Elle permettrait, dans le meilleur des cas, de maintenir la productivité des entreprises. Mais ce serait là un équilibre très précaire, car devant la dépression de la demande et la persistance du risque sanitaire, le risque d'un ajustement permanent vers le bas ne saurait être écarté. Le bénéfice dégagé par cette mesure pourrait donc être réduit. Et comme les perspectives de croissance sont faibles, il n'irait de toute façon pas dans l'investissement mais bien plutôt sur les marchés financiers ou dans les paradis fiscaux.

Pourquoi, d'ailleurs, faudrait-il investir alors qu'il sera facile de faire travailler davantage et gratuitement son personnel ? L'attractivité d'un investissement coûteux pour augmenter une productivité que l'on peut ajuster aussi aisément sera d'autant plus faible que l'on peut faire travailler ses salariés davantage à moindre coût. Dès lors, le déclenchement du cercle vertueux décrit par nos instituts et fondé sur le seul critère du coût du travail est pour le moins douteux. « *Autoriser les employeurs à augmenter fortement les horaires de travail des salariés en poste causera une nouvelle vague de chômage et le seul rattrapage qui aura lieu sera celui des profits et des dividendes, mais uniquement sur un horizon court* », résume Guy Démarest, économiste et auteur d'un ouvrage à paraître cette année, *La Déflation compétitive* (éditions Classiques Garnier) et qui a rédigé [ici](#) une analyse sur le sujet.

### Une offensive généralisée à venir

À rebours de ces recettes, il semble même que la réduction du temps de travail soit le meilleur moyen de soutenir l'emploi dans l'après-confinement. Guy Démarest explique en effet que « *ce n'est que lorsque la durée moyenne effectivement travaillée baisse plus vite que le volume de travail nécessaire à l'activité économique que l'emploi augmente* ». Or, dans un contexte où la productivité et la croissance sont structurellement faibles, la création d'emplois ne peut se faire que par une baisse du temps de travail. « *L'évolution ultérieure de l'emploi dépendra par conséquent de l'évolution de la durée moyenne travaillée et sans réduction significative, l'emploi croîtra trop lentement et le chômage demeurera élevé* », poursuit Guy Démarest.

C'est bien cette donnée que nos instituts font mine d'ignorer en se cachant derrière la vieille doctrine de Jean-Baptiste Say selon laquelle « *l'offre crée la demande* » et en niant toute forme de ralentissement structurel du capitalisme. Ces vieilles recettes réchauffées sous couvert d'urgence ne sauraient freiner la poussée attendue du chômage. Mais elles trahissent une forme « d'effet d'aubaine » pour des élites économiques françaises qui, depuis le

début du siècle, sont obsédées par cette question de la réduction du temps de travail et des 35 heures. Car cette loi de 1998 a été perçue comme une défaite par le camp néolibéral, qui n'a eu de cesse, depuis, de la rogner, de créer des exceptions et d'en réduire la portée. Non qu'elle ait marqué une victoire unilatérale des salariés, bien loin de là, mais elle représentait un compromis entre le capital et le travail qui était inacceptable pour les tenants de la compétitivité et de l'adaptation à la mondialisation.

La crise actuelle offre donc au capital une occasion d'en finir définitivement et de remporter une victoire éclatante sur le travail. De ce point de vue, une des propositions de l'Institut Montaigne est très éloquente : elle propose de rémunérer les heures supplémentaires travaillées sous forme non plus de salaire mais de participation aux bénéfices. Autrement dit, ce travail ne serait plus payé comme un moyen de production, mais uniquement en fonction de la rentabilité du capital. Ce serait une défaite pour le travail, dont la spécificité serait niée : il ne serait pas davantage qu'un apport équivalent à celui du capital. Cela ne signifie dès lors rien d'autre que la soumission complète du travail en tant que tel, puisqu'on voit mal des salariés devenus pareils à des actionnaires contester à ces derniers le partage de la valeur ajoutée.

Ces propositions apparaissent donc comme le symptôme de cette « Restauration du capital » à venir où, après avoir été maintenu sous respirateur artificiel par l'État pendant près de deux mois et demi, le capital va exiger une soumission complète du travail à ses intérêts au nom de « l'emploi ». Cette stratégie pourra prendre des aspects « progressistes », s'accompagnant de plans de relance keynésiens ou de « relocalisations » ponctuelles, comme la Restauration de 1815 avait donné des gages de sa « modernité » pour assurer sa politique réactionnaire. Au reste, le patronat européen réclame à grands cris des plans de relance ambitieux, **comme le révèlent ce 12 mai Les Échos**, mais ce soutien public à la demande s'accompagnera d'une stabilité de la fiscalité sur le capital et d'une soumission croissante du travail.

Cette stratégie néokeynésienne est une variante connue du néolibéralisme. Elle s'appuie sur l'idée que l'État doit intervenir, en cas de choc exogène, pour rétablir la rentabilité du capital et la « normalité » du fonctionnement des marchés. Mais cette intervention a un double aspect. D'un côté, il s'agit de relever le niveau de la demande globale pour favoriser l'emploi des capacités de production, et, de l'autre, il faut favoriser les « réformes structurelles » pour améliorer l'allocation des capitaux et faciliter les « équilibres de marché ». Autrement dit, dans cette vision, relance budgétaire et soumission du travail vont de pair. Sans compter que cette relance finit toujours par être payée *in fine* par la population, puisque toute fiscalité du capital est nuisible.

Cette Restauration du capital devrait donc bien s'accompagner d'une réduction de la protection sociale et de la protection de l'emploi, au nom même des créations d'emplois. Le débat en son sein pourrait donc prendre un tour inquiétant, entre ceux qui souhaitent augmenter le temps de travail et ceux qui souhaitent le fractionner en favorisant la précarité et le temps partiel, sur le modèle allemand d'une réduction subie du travail, dirigée selon les intérêts du capital. Dans les deux cas, la situation des salariés ne pourrait cependant que se détériorer. Dans le premier cas, on l'a vu, par l'augmentation du chômage et, dans le second, par la détérioration des conditions de travail et de vie.

Il est même fort envisageable qu'une synthèse de ces deux visions finisse par s'imposer au nom de « l'emploi » : l'augmentation légale du temps de travail permettrait d'améliorer la rentabilité, tandis que la précarisation assurerait à la fois un taux de chômage faible en apparence et une baisse du coût du travail. Ceux qui se retrouveraient sur le bord de la route en raison de l'augmentation du temps de travail en seraient réduits à accepter des emplois précaires pour survivre, faisant baisser les exigences salariales durablement, ce qui est le seul salut du capital en période de stagnation séculaire.

Pour cela, il faudrait cependant une assurance-chômage plus stricte et moins généreuse, ce qui est à portée en France, où le gouvernement n'a que « *suspendu* » la réforme de l'assurance-chômage.

Tout prendrait alors sens : le capital, soutenu inconditionnellement par l'État, soumettrait entièrement le travail à sa propre logique. Le chantage

à l'emploi et l'usage d'un « bon sens » de pacotille seraient les deux armes à la disposition de cette offensive dans l'opinion. Ces « propositions » sur les 35 heures annoncent donc une exacerbation de la guerre sociale, reprenant très clairement celle qui avait cours avant l'épidémie de coronavirus dans notre pays. Si le monde du travail n'est pas capable d'y répondre, il sera le grand perdant de la crise à venir.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr) ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.